

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES
(ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

TECHNICIEN /TECHNICIENNE EN MULTIMEDIA

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DU TROISIEME DEGRE

CODE : 64 00 10 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juin 2025
sur avis conforme du Conseil général

TECHNICIEN/ TECHNICIENNE EN MULTIMEDIA

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiante et à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de technicien/ de technicienne en multimédia.

Dans les différentes activités, le technicien/ la technicienne en multimédia sera capable :

*dans le respect de la déontologie et de la législation professionnelle,
dans le respect des règles d'hygiène, du bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code du bien-être au travail),*

- ◆ de réaliser une animation multimédia par l'utilisation de la typographie ;
- ◆ d'intégrer différents médias grâce aux CSS ;
- ◆ de réaliser un story-board pour une animation typographique ;
- ◆ de réaliser un décor 2D pour une animation.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Nombre de périodes	Domaines de formation	ECVET
Technicien/ Technicienne en multimédia : approches théoriques et pratiques	ESSQ	64 00 10 U22 D1	710	601	45 ECVET
Stage d'intégration professionnelle : technicien/technicienne en multimédia :	ESST	64 00 11 U21 D1	320/30	601	15 ECVET

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant/ l'étudiante	1030
B) nombre de périodes professeur/ professeure	740

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : TECHNICIEN/ TECHNICIENNE EN MULTIMEDIA

<p>UE Technicien/ Technicienne multimédia : approches théoriques et pratiques 710p ESSQ</p>
--

<p>UE stage d'intégration professionnelle : technicien/ technicienne multimédia : 320p ESST</p>
--

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de Technicien/technicienne en multimédia spécifique à l'enseignement secondaire supérieur pour adultes.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

**ENSEIGNEMENT POUR ADULTES
(ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)**



**CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
Profil professionnel**

Technicien/ Technicienne en multimédia

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le

**Conseil général de
l'Enseignement de Promotion sociale**

**Profil professionnel adopté le
Enseignement secondaire supérieur**

TECHNICIEN/ TECHNICIENNE EN MULTIMEDIA

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 4 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

Le technicien/ La technicienne multimédia participe à la réalisation de sites internet, intranet, de bornes interactives, de CD Rom, de DVD, etc.

Travaillant en collaboration avec le/la graphiste ou infographiste, le chef/ la cheffe de projet, la directrice/ le directeur artistique ou le développeur/ la développeuse, la technicienne/ le technicien en multimédia conçoit et/ou traite sur ordinateur, une "œuvre", document multimédia indispensable à la réalisation des documents multimédias classiques et numériques.

La technicienne/ Le technicien en multimédia utilise les logiciels auteurs et pratique couramment les logiciels d'infographie. Il/elle doit être capable de composer et/ou combiner des textes, des illustrations, des photos, des vidéos, des animations dans une réalisation multimédia en accord avec les règles graphiques et répondant à une demande (cahier des charges).

Il/elle doit faire preuve de précision, de rigueur technique, d'adaptabilité, d'astuce, de créativité. Son bagage technique est à actualiser en permanence dans un domaine en constante évolution.

Le travail du technicien/ de la technicienne en multimédia est varié et demande des références culturelles et des compétences artistiques associées à l'habileté technique.

III. TACHES

Le technicien/ la technicienne en multimédia exerce les compétences suivantes :

- ◆ réalisation d'une animation multimédia par l'utilisation de la typographie ;
- ◆ intégration de différents médias grâce aux CSS ;
- ◆ réalisation d'un story-board pour une animation typographique ;
- ◆ réalisation d'un décor 2D pour une animation.

Au travers des fonctions suivantes :

- ◆ analyser les données d'un projet ;
- ◆ élaborer un mode opératoire ;
- ◆ composer les éléments multimédia ;
- ◆ intégrer les différents médias ;

- ◆ réaliser le produit final « on line » ou « off line » ;
- ◆ s'intégrer dans le monde professionnel.

IV. DEBOUCHES

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de communication, de publicité, de presse, d'édition, de marketing, de studios de création graphique ou de films d'animation, ..., en relation avec différents services et intervenants/ intervenantes (direction artistique, fabrication, clientes/ clients, imprimeurs/ imprimeuses, photographes,...).

VI. SITOGRAFIE

Fiche Rome E1205 https://www.soi-tc.fr/assets/fiches_pe/FEM_E1205.pdf

PF CCPQ http://www.enseignement.be/download.php?do_id=4050

PQ CCPQ http://www.enseignement.be/download.php?do_id=3941